



European Conference  
of Presidents of Parliament  
LIMASSOL, CYPRUS, 10-12 JUNE 2010

Conférence européenne  
des Présidents de Parlement  
LIMASSOL, CHYPRE, 10-12 JUNE 2010

# CONFERENCE EUROPEENNE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE PARLEMENT

**Limassol (Chypre)**  
**11 - 12 juin 2010**



ΒΟΥΛΗ ΤΩΝ ΑΝΤΙΠΡΟΣΩΠΩΝ  
TEMSİLCİLER MECLİSİ  
HOUSE OF REPRESENTATIVES  
CHAMBRE DES REPRESENTANTS



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE PARLEMENT

Samedi 12 juin 2010

**M. Socratous**, secrétaire général de la Chambre des représentants de Chypre, déclare la réunion ouverte à 8 h 35 et souhaite la bienvenue aux participants.

Sont également présents à la tribune M. Sawicki, codirecteur du CERDP et M. Hueschen, cosecrétaire du CERDP.

## 1. PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour, qui a été distribué à tous les participants, est **adopté**.

## 2. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2008

**M. Socratous** indique que le projet de procès-verbal de la réunion qui s'est tenue à Strasbourg le 23 mai 2008, a été distribué. Il constate qu'aucune observation n'est formulée sur ce document. Le projet de procès-verbal est **approuvé**.

## 3. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PARLEMENTAIRES (CERDP) 2008-2010

**M. Sawicki** (codirecteur du CERDP, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) tient d'abord à remercier le secrétaire général de la Chambre des représentants de Chypre pour son hospitalité et pour la qualité de l'organisation de la Conférence.

Il transmet les excuses de sa collègue du Parlement européen, M<sup>me</sup> Christine Verger, codirecteur du CERDP, qui a été empêchée de venir à Chypre par de sérieuses raisons familiales. Il rappelle qu'elle a été nommée à ce poste en décembre 2009, en remplacement de M. Piotr Nowina-Konopka, qui, après avoir rempli cette fonction pendant trois ans, a été nommé par le Parlement européen à un nouveau poste qui ne lui permet pas de poursuivre sa tâche au sein du CERDP. Il souligne qu'il a eu plaisir à travailler avec lui.

Après avoir espéré que chaque délégué ait pu en prendre connaissance, il rappelle que le rapport d'activité couvre la période de mars 2008 à mars 2010

En réalité, estime-t-il, plus qu'un rapport d'activité, c'est une sorte de compendium sur le Centre, pour répondre au souhait du comité exécutif.

Commençant par une description du CERDP, le rapport recense ensuite ses activités en 2008 et 2009. M. Sawicki remercie les secrétaires généraux d'avoir nommé 64 correspondants, auxquels s'ajoutent 44 suppléants. Il souligne que leur charge est capitale mais très lourde, car le nombre de questionnaires envoyés aux parlements, comprenant souvent de multiples questions, a beaucoup augmenté de 2003 à 2007, même s'il se stabilise depuis deux ou trois ans. Mais, observe-t-il, en employant une expression française, c'est « la raison d'être » du CERDP.

On dénombre chaque année 220 questionnaires reçus par des correspondants de parlements nationaux qui fournissent environ 5 000 réponses par an. Le codirecteur du Centre considère que c'est sans doute le niveau maximum que l'on peut atteindre puisque cela correspond pratiquement à un questionnaire par jour, même s'il ne faut pas oublier que chaque questionnaire n'est pas envoyé à tous les correspondants. Cette situation ne devrait pas beaucoup évoluer. Les demandes par groupes cibles varient de 42% pour les questionnaires adressés à tous les correspondants, à 32% pour ceux adressés aux parlements de l'Union européenne et 26% pour ceux adressés à une sélection de pays.

On peut aussi diviser les questionnaires par sujets. En 2009, la pratique et la procédure parlementaires représentent 34% des questionnaires, la législation et les politiques nationales, 59% et les autres domaines, 7%. M. Sawicki se réjouit que son collègue du Riksdagen suédois ait fourni une répartition plus détaillée qui est reprise dans le rapport. La présentation de la répartition des titres de demandes d'études comparatives a changé : ils sont maintenant regroupés par chambre – annexe 4 du rapport. Cela permet à chacun de voir quels sont les sujets soumis par son parlement au réseau. Le comité exécutif du CERDP, précise-t-il, ne recherche jamais les raisons pour lesquelles tel questionnaire est envoyé par tel parlement, supposant

toujours qu'elles sont fondées ; par contre il est vérifié systématiquement qu'une demande identique ou très proche n'a pas été envoyée récemment au sein du réseau. Si c'est le cas, le parlement auteur du questionnaire est alerté et si sa réponse est qu'il souhaite obtenir des informations complémentaires, les parlements destinataires sont informés et on leur indique les références de la précédente réponse.

M. Sawicki aborde ensuite un autre point important : les résumés. Il souhaite que les destinataires des réponses en établissent systématiquement une synthèse. En 2009, sur 220 questionnaires envoyés, 61 résumés ont été produits - le chiffre de 54 figurant dans le rapport ayant été actualisé. M. Sawicki reconnaît que ce résultat n'est pas très encourageant, mais ajoute que le comité exécutif du Centre ne dispose pas de moyens d'incitation ou de pression, tout en précisant que le résumé peut être publié sur le site dans la langue nationale du parlement concerné. Il reste, concède-t-il, que c'est un point faible et qu'il faut améliorer la situation.

Pour ce qui est des demandes, le document couvre la période de janvier 2008 à décembre 2009 afin de pouvoir procéder à des comparaisons année par année et de constater des évolutions. Peu de changements sont enregistrés en 2010 : fin mai le nombre des demandes transmises par le biais du réseau s'élevait à 106, le nombre de réponses est d'environ 2 300 et une vingtaine de résumés de ces questionnaires ont été établis. L'orateur pense que les activités du CERDP ont peut-être atteint un palier, sans doute parce que les correspondants travaillent pour le CERDP en plus de leurs tâches statutaires et qu'il serait difficile de leur demander d'en faire encore plus.

Les séminaires organisés avec les parlements nationaux concernent quatre domaines : pratique et procédure parlementaires, bibliothèques, recherche et archives parlementaires, technologies de l'information et de la communication, recherche macro-économique. La participation aux séminaires organisés l'année dernière a été relativement satisfaisante. L'orateur remercie le Sénat espagnol, le Parlement autrichien, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les chambres du Danemark, de la Slovénie, du Portugal, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale qui ont accueilli des séminaires, ce qui demande un travail considérable et se révèle particulièrement difficile en période d'austérité budgétaire.

Après avoir rappelé que les dernières conférences annuelles des correspondants ont eu lieu à Bruxelles, dans les locaux du Parlement européen, et à Bratislava, M. Sawicki fait observer que les correspondants tiennent beaucoup à ces rendez-vous qui permettent de nouer ou de renforcer des contacts. Il précise que les prochaines réunions auront lieu cette année, en octobre, à Ankara, en Turquie, et l'année prochaine, à Stockholm, en Suède.

M. Sawicki tient également remercier les secrétaires généraux des Parlements dont les représentants ont participé aux travaux du comité exécutif. En dehors des deux codirecteurs, cette instance regroupe des représentants du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Slovaquie, de l'Estonie et de la Suède.

Un changement interviendra au comité exécutif en octobre : le collègue britannique arrivera à la fin de son mandat et il faudra donc procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Selon le codirecteur, le site Web est vraiment devenu le centre névralgique du centre grâce au travail du Parlement européen. On peut y consulter assez facilement 30 000 documents et beaucoup de recherches peuvent se faire maintenant automatiquement sans nécessiter d'intervention humaine. Ulrich Hueschen est chargé de la gestion et du fonctionnement du site au secrétariat. C'est lui qui reçoit les demandes et qui les diffuse. Le codirecteur du Centre indique que des efforts sont faits pour améliorer l'automatisme du site et pour alléger la tâche de M. Hueschen. Il pourrait être envisagé, dit-il, de demander aux correspondants de mettre eux-mêmes sur le site des documents sans passer par le secrétariat.

**M. Brattesta** (Norvège, Stortinget) remercie les codirecteurs et les cosecrétaires pour leur travail considérable et pour leur rapport très clair et complet. Il se dit impressionné par l'amélioration de la qualité du travail fourni par le CERDP. En une trentaine d'années, c'est un organisme qui, grâce à sa pertinence, a trouvé un créneau parmi des organismes comparables.

Concernant les priorités, il rejoint la préoccupation de M. Sawicki de ne pas surcharger les parlements nationaux de questionnaires qui ne sont pas forcément pertinents. Il attire l'attention sur une phrase, page 3, paragraphe 2 du rapport sur les priorités où l'on dit qu'une des priorités pourrait être définie de la façon suivante : « continuer d'augmenter le nombre rapports de synthèse comparatifs produits par les assemblées ayant fait une demande ; ». Il propose de remplacer les mots « augmenter le nombre » par les mots « augmenter la qualité et la pertinence ». En effet, selon le rapport d'activité (page 8), il est nécessaire « pour ceux qui soumettent un questionnaire, de vérifier que des demandes similaires n'ont pas été faites ».

précédemment et de veiller à ce que les questions et les réponses soient aussi claires et aussi succinctes que possible ».

Il conclut en remerciant et en félicitant de nouveau vivement pour leur excellent travail les codirecteurs et les cosecrétaires, en particulier Mario Heinrich, qui ne ménage pas ses efforts pour le CERDP depuis bien longtemps.

**M. Forsberg** (Suède, Riksdagen) se dit admiratif devant l'attachement de M. Sawicki pour le CERDP et aimerait savoir comment celui-ci les choses de l'intérieur et ce qu'il attend des secrétaires généraux pour développer cet outil.

**M. Koller** (Autriche, Nationalrat) s'interroge sur le point 6 des objectifs et notamment sur la coopération avec d'autres instances, comme l'IPEX, qui ont des rôles un peu différents de celui du CERDP.

**M. Sawicki** remercie d'abord M. Brattesta pour les félicitations qu'il a adressées à Mario Heinrich et l'assure qu'elles lui seront transmises. C'est une institution du CERDP depuis une trentaine d'années, doté d'une mémoire d'éléphant. Après avoir rappelé qu'il appartient lui-même au CERDP depuis douze ans et qu'il a travaillé avec quatre ou cinq autres codirecteurs issus du Parlement européen, il estime que ce réseau ne serait pas devenu ce qu'il est sans les codirecteurs certes, mais aussi sans les correspondants qui sont très actifs.

M. Sawicki rapporte que les correspondants ont parfois le sentiment que leur rôle n'est pas bien reconnu dans les parlements nationaux et même parfois ignoré dans le descriptif de leurs tâches. Sans vouloir s'immiscer dans la gestion de leur personnel, il estime qu'il serait très souhaitable que les secrétaires généraux veillent à ce que cette fonction soit reconnue de façon plus formelle car, sans les correspondants, le réseau n'existerait pas.

Il souligne qu'indépendamment du facteur humain qui est fondamental, le développement du centre est étroitement lié à l'essor des nouvelles technologies de l'information : sans Internet il aurait été impossible d'atteindre le chiffre de 5 000 réponses.

M. Sawicki considère que le CERDP répond aux besoins des parlements nationaux. Il assure que les efforts seront poursuivis pour développer l'outil technologique. Il s'interroge sur le point de savoir si ce centre doit rester dans sa configuration actuelle qui donne satisfaction, mais il pense que c'est en fonction des demandes et des propositions qui seront formulées lors de la conférence annuelle que de nouvelles orientations seront éventuellement définies pour les années à venir.

Il indique que le rapport mentionne bien le fait que le CERDP doit éviter de faire double emploi avec d'autres organismes comme l'IPEX, ce dernier étant plutôt l'affaire des collègues du Parlement européen qui participent aux deux organismes.

Les secrétaires généraux **approuvent** le rapport d'activité du CERDP pour 2008-2010.

M. **Socratous** assure que les membres de la Conférence des présidents de parlement seront informés de cette approbation.

#### **4. PRIORITÉS ET PROGRAMME DU CERDP POUR 2010-2011**

**M. Sawicki** annonce qu'il sera bref parce que cette question a déjà été abordée et que le rapport soumis aux participants est peu différent de celui de 2008. Répondant à M. Brattesta, il estime qu'il faut continuer d'augmenter le nombre de rapports de synthèse comparatifs qui reste insuffisant. Au-delà de l'échange de questions et de réponses, le CERDP doit recevoir des informations et les partager. Dès lors qu'un parlement national reçoit une réponse, il en fait certainement en interne un résumé et il est dommage qu'il ne cherche pas à disséminer cette information auprès d'autres parlements, même si dans certains cas des impératifs de confidentialité peuvent empêcher de le faire. Tout en admettant qu'il ne peut qu'adhérer à l'objectif d'améliorer la qualité et la pertinence des résumés, il estime que leur nombre est également important.

Le deuxième objectif est de « renforcer l'échange d'informations dans les quatre domaines d'intérêt » alors que le rapport précédent ne proposait que de le « développer ». M. Sawicki reconnaît qu'il ne s'agit là que d'une nuance.

Le programme d'activités englobe 2010 et 2011. On peut s'étonner, admet-il, que l'on fasse référence à l'année 2010 alors qu'on est déjà au mois de juin et que quatre séminaires ont déjà eu lieu. Mais, répond-t-il,

le réseau fonctionne ainsi et en 2008 on ne disposait pas encore des thèmes précis des futurs séminaires ni de leur date.

Par ailleurs, des informations concernant 2011 sont arrivées tout récemment et ne sont pas encore dans le tableau de la page 4 du document distribué. C'est ainsi que le Folketing du Danemark se propose d'organiser un séminaire sur les services que proposent les bibliothèques aux parlementaires. Mais la proposition n'a pas encore été formulée officiellement. De même, indique M. Sawicki, selon certains fonctionnaires helléniques, la Grèce pourrait organiser la conférence annuelle des correspondants en 2012, mais aucune invitation formelle n'a été envoyée.

Quant à la conférence qui se tiendra à Ankara en octobre, les organisateurs proposent qu'elle soit précédée d'un séminaire sur le thème : « Parlements en crise ? Nouveaux défis dans la vie parlementaire moderne ».

**M. Sibul** (Estonie, Riigikogu) souligne que les 30 000 documents disponibles sur le site Web contiennent des informations très précieuses non seulement pour les correspondants, mais pour tous ceux qui travaillent dans un parlement.

**M. Laporte** (France, Sénat) s'associe d'abord aux compliments qui ont été adressés aux codirecteurs du CERDP, et surtout à M. Sawicki, pour l'impulsion qu'ils lui ont donnée. Se rapportant à son expérience de vingt années, il estime qu'après avoir traversé des périodes de progrès, mais aussi d'hésitation et de remise en cause, le Centre est arrivé aujourd'hui à une certaine stabilité, ce dont témoignent les priorités retenues qui consistent essentiellement en la poursuite des actions précédemment entreprises.

Il veut également se joindre aux remerciements qui ont été adressés à Mario Heinrich, qui va bientôt prendre sa retraite. Après le départ récent de Mme Coppolechia, le CERDP, va perdre une deuxième pièce maîtresse.

Concernant l'objectif n°6, «coopérer avec d'autres réseaux d'échange d'informations parlementaires (par ex. IPEX) afin d'éviter toute duplication d'activités », il lui semble plus judicieux d'inverser l'ordre des facteurs et de poser comme objectif que l'on doit éviter les doublons dans la coopération avec d'autres réseaux. Il conclut en estimant que cette nuance peut avoir son intérêt.

**M. Sawicki** propose que l'on ajoute dans l'objectif n°1 ii, après le mot « nombre », les mots « , la qualité et la pertinence » des rapports de synthèse comparatifs et que l'objectif 6 soit rédigé ainsi : « Eviter toute duplication d'activités avec d'autres réseaux d'échange d'informations parlementaires (par ex. IPEX ) ».

Ces deux amendements sont **adoptés**.

Revenant sur les propos de M. Sibul concernant la recherche, le codirecteur rappelle que la priorité de 2010 est d'améliorer le site Web pour qu'il devienne un outil de recherche très efficace. S'agissant de l'accessibilité des informations, il rappelle que l'accès aux questions et aux réponses n'est pas ouvert au public, mais est réservé aux visiteurs munis d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Il appartient, poursuit-il, aux correspondants nationaux de déterminer les conditions de diffusion de ces informations au sein de leur parlement, mais ceux-ci ont refusé, lorsque la question leur a été posée, que le grand public puisse en prendre connaissance. En effet, selon eux, cela risquerait de changer la teneur desdites informations dont l'interprétation n'est pas la même selon que l'on est ou non un connaisseur de la vie parlementaire.

Les priorités et le programme pour 2010-2011 sont **approuvés**, compte tenu des deux amendements précédemment adoptés.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

**M. Cameron** (Assemblée européenne de sécurité et de défense) rappelle que dans douze mois, l'Assemblée européenne de sécurité et de défense disparaîtra, mais espère que, grâce aux multiples efforts qui sont déployés, cette assemblée pourra transmettre le témoin en juin prochain à une autre instance.

Il indique aux responsables du CERDP que les archives de l'Assemblée européenne sont à leur disposition.

Il tient enfin à dissiper toute équivoque en annonçant publiquement qu'il n'est pas candidat à la succession de M. Mateo Sorinas au poste de Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

**M. Socratous**, constatant que plus personne ne demande plus la parole, remercie tous les participants.

La séance **est levée** à 9 h 35.